

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.172.2010.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS.
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 85. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À
L'HOMOLOGATION DES MOTEURS À COMBUSTION INTERNE OU DES
GROUPES MOTOPROPULSEURS ÉLECTRIQUES DESTINÉS À LA
PROPULSION DES VÉHICULES AUTOMOBILES DES CATÉGORIES M ET N
EN CE QUI CONCERNE LA MESURE DE LA PUISSANCE NETTE ET DE LA
PUISSANCE MAXIMALE SUR 30 MINUTES DES GROUPES
MOTOPROPULSEURS ÉLECTRIQUES

ADOPTION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 85¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement no 85 n'a notifié son désaccord au projet d'amendements dans le délai de six mois à dater de la notification dépositaire C.N.555.2009.TREATIES-1 du 17 septembre 2009. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit Règlement no 85 à partir du 17 mars 2010.

Le 18 mars 2010



¹ Voir notification dépositaire C.N.555.2009.TREATIES-1 du 17 septembre 2009 (Proposition d'amendements au Règlement no 85).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires seront publiées uniquement en format électronique à compter du 1er avril 2010. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Service automatisé d'abonnement aux CN", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.